

# ENGAGEMENT DE LA DIASPORA

---



**AFRIQUE**

**SÉRIE  
RÉGIONALE**

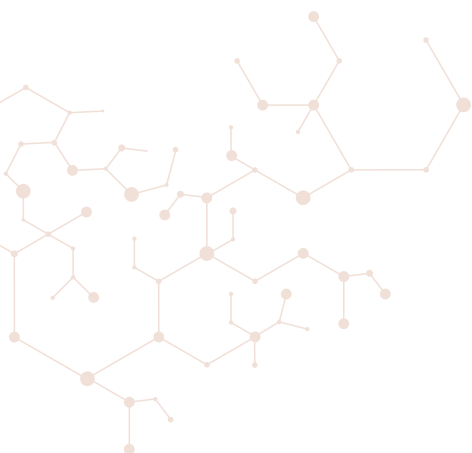
*La Facilité mondiale de l'Union européenne pour la diaspora (EUDiF) est le premier projet financé par l'Union européenne à adopter une approche globale en matière d'engagement de la diaspora. Mis en œuvre par le Centre international pour le développement des politiques migratoires (ICMPD), le projet vise à construire un écosystème diaspora-développement informé, inclusif et efficace à travers des activités de recherche, de dialogue et de développement des capacités. L'EUDiF est mis en œuvre entre juin 2019 et décembre 2022.*

*Cette publication a été rédigée par Dr F. Tittel-Mosser pour l'EUDiF, avec le soutien éditorial de Dr A. Sgro et C. Griffiths, et une mise en page de Marc Rechdane. Les opinions présentées dans cette publication sont celles de l'auteur et ne représentent pas nécessairement celles de l'EUDiF, de l'ICMPD ou de l'Union européenne. L'EUDiF tient à remercier AFFORD et Loksan Harley pour leur soutien à la production des fiches d'information sur l'Afrique qui ont rendu possible cette vue d'ensemble régionale.*

*Les lecteurs sont encouragés à reproduire le matériel pour leurs propres publications, pour autant qu'il ne s'agisse pas d'une utilisation commerciale. EUDiF demande une reconnaissance et une copie de toute publication contenant le matériel reproduit. En cas de publication en ligne, nous demandons qu'un lien vers la publication originale sur le site web d'EUDiF soit inclus.*

*Recommandation de citation : Tittel-Mosser, F. (2021) Engagement de la diaspora : Afrique. Série régionale. EUDiF.*

*Cette publication comprend des liens vers des sources et des références accessibles en ligne. Les lecteurs sont encouragés à utiliser la version numérique afin d'accéder à tous les liens connexes.*



Financé par  
l'Union européenne

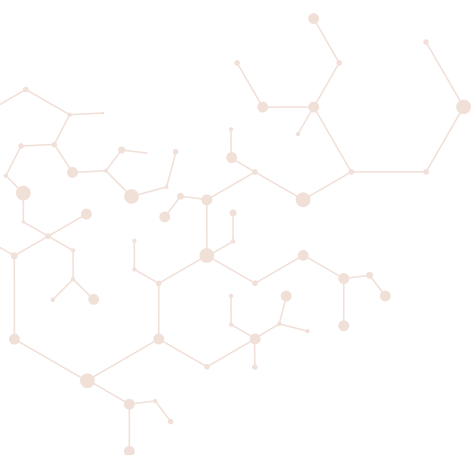


Mis en œuvre par



# TABLE DES MATIÈRES

<b>1. CONTEXTE</b>	<b>4</b>
<b>2. CADRES POLITIQUES ET INSTITUTIONNELS LIÉS À L'ENGAGEMENT DE LA DIASPORA</b>	<b>5</b>
Au niveau régional	5
Au niveau national	6
<b>3. PIONNIERS RÉGIONAUX</b>	<b>8</b>
<b>4. TERMINOLOGIE</b>	<b>10</b>
<b>5. PRINCIPALES TENDANCES ET PRATIQUES</b>	<b>11</b>
Droits civiques et politiques de la diaspora	11
Réseaux de la diaspora et partenariats	12
Transferts de fonds, entrepreneuriat et investissement de la diaspora	13
Transferts de compétences de la diaspora	15
Engagement des jeunes de la diaspora, création de marques et capital culturel	16
<b>6. DÉFIS RÉCURRENTS</b>	<b>18</b>
<b>7. RECOMMANDATIONS</b>	<b>19</b>



# 1. CONTEXTE

En 2020, l'EUDiF a travaillé avec une équipe d'experts régionaux pour mener un exercice de cartographie mondiale axé sur l'évaluation de l'engagement de la diaspora dans six régions. L'objectif était de remédier à la fragmentation des preuves sur les politiques, les institutions et les pratiques d'engagement de la diaspora en rassemblant les informations dans un centre de connaissances en libre accès.

La cartographie mondiale a généré 107 fiches d'information par pays, qui sont disponibles via une carte interactive sur le site web de l'EUDiF, où les résultats peuvent également être comparés entre les différents pays.

Grâce à cet exercice de recherche, EUDiF a cherché à identifier les intérêts et les défis auxquels font face les pays d'origine en matière d'engagement de la diaspora. Cette publication fait partie d'une série de six articles examinant les résultats de la recherche pour chaque région partenaire.

Régions EUDiF :

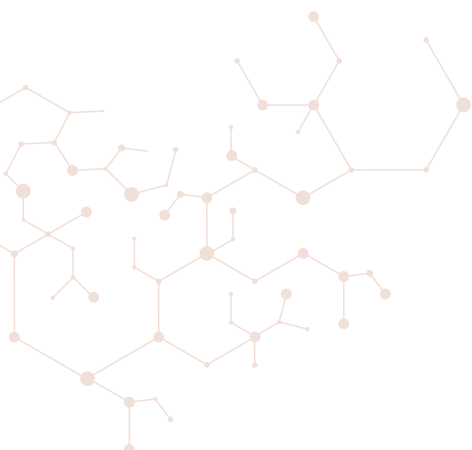
- |  |   |
|--|---|
| <input checked="" type="checkbox"/> <b>Afrique</b>               | <input type="checkbox"/> <b>Amérique latine et Caraïbes</b> |
| <input type="checkbox"/> <b>Asie</b>                             | <input type="checkbox"/> <b>Moyen-Orient</b>                |
| <input type="checkbox"/> <b>Europe de l'Est et Asie centrale</b> | <input type="checkbox"/> <b>Pacifique</b>                   |

## AFRIQUE

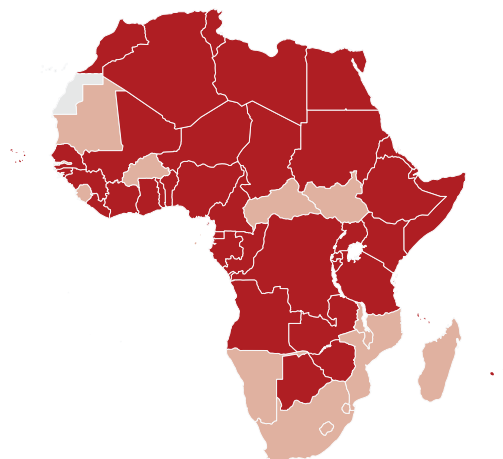
Si vous êtes intéressé par les spécificités de la méthodologie de sélection des pays, envoyez-nous un courriel à [eu-diaspora@icmpd.org](mailto:eu-diaspora@icmpd.org)

Ce document est une analyse régionale de l'engagement de la diaspora en Afrique. Il s'appuie sur les connaissances recueillies lors de la cartographie de 41 pays pour étudier les cadres politiques et institutionnels pertinents, les tendances, les bonnes pratiques et les recommandations au niveau régional. Le document qui en résulte offre une source d'information consolidée pour :

- ▶ Promouvoir la contribution de la diaspora africaine au développement ;
- ▶ Orienter l'action au niveau régional ;
- ▶ Identifier les possibilités d'échange entre pairs.



Les 41 pays africains cartographiés sont les suivants : Algérie, Angola, Bénin, Botswana, Burundi, Cameroun, Cap-Vert, Comores, Congo, Côte d'Ivoire, Djibouti, Égypte, Érythrée, Eswatini, Éthiopie, Gabon, Ghana, Guinée, Guinée Bissau, Guinée équatoriale, Kenya, Liberia, Libye, Mali, Maroc, Maurice, Niger, Nigeria, Ouganda, RDC, Rwanda, Sénégal, Seychelles, Somalie, Soudan, Tanzanie, Tchad, Togo, Tunisie, Zambie, Zimbabwe. Les 41 pays ont été sélectionnés sur la base d'un ensemble de critères objectifs et transparents.



## 2. CADRES POLITIQUES ET INSTITUTIONNELS LIÉS À L'ENGAGEMENT DE LA DIASPORA

### AU NIVEAU RÉGIONAL

Par rapport à d'autres régions du globe, des efforts significatifs ont été mis en place au niveau continental pour encourager la contribution de la diaspora africaine au développement des pays d'origine.

Depuis sa création en 2001, l'Union africaine (UA) a systématiquement impliqué la diaspora africaine dans la construction et le développement du continent africain. L'Union africaine définit de façon assez large la diaspora africaine comme étant « constituée de personnes d'origine africaine vivant en dehors du continent, indépendamment de leur citoyenneté et de leur nationalité, et qui sont prêtes à contribuer au développement du continent et à la construction de l'Union africaine. » L'évolution vers l'engagement de la diaspora au niveau continental par l'UA est ancrée dans une reconnaissance croissante que le continent doit chercher de nouveaux partenariats pour son développement. Le **Protocole sur les amendements à l'Acte constitutif de l'Union africaine**, adopté en 2003, reconnaît dans son article 3 le rôle clé de la diaspora africaine en tant qu'acteur du développement.

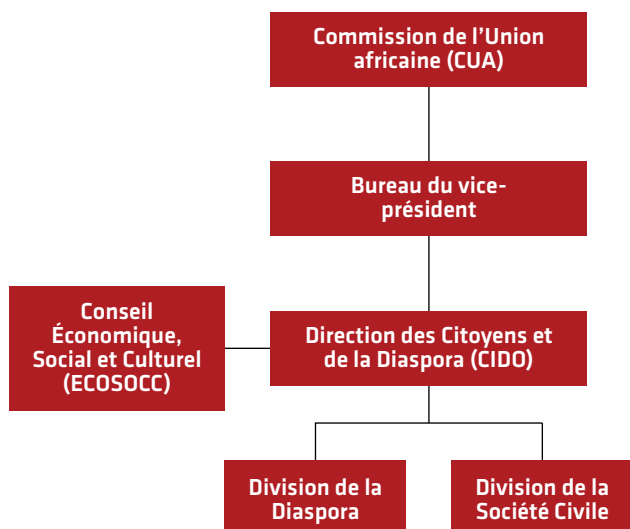
Cependant, c'est en 2012, avec la publication de la **Déclaration de Sandton** lors du Sommet mondial de la diaspora africaine à Johannesburg, en Afrique du Sud, que l'UA a exprimé un point de vue véritablement unique sur l'engagement de la diaspora au niveau régional en reconnaissant la diaspora comme la « sixième région » de l'Afrique, et en appelant les gouvernements africains à impliquer la diaspora africaine dans le développement national. La Déclaration de Sandton a incité de nombreux États africains à élaborer de nouvelles politiques, programmes et initiatives en faveur de la diaspora, les gouvernements cherchant à mieux exploiter les différentes formes de capital de la diaspora (financier, intellectuel, social, politique et bénévole) pour le développement national. Cela s'est matérialisé par l'adoption de **cinq « projets d'héritage »** : la base de données des compétences de la diaspora africaine ; le corps des volontaires de la diaspora africaine ; le fonds d'investissement de la diaspora africaine ; le mar-

ché de développement pour la diaspora (qui est devenu le marché de la diaspora africaine) ; et l'**Institut africain des transferts de fonds (AIR)**, qui a été officiellement lancé en 2014. En novembre 2019, un atelier a été organisé pour examiner le **projet de cadre du Fonds d'investissement de la diaspora africaine (FIDA)** et décider de la marche à suivre. Cependant, il semble que peu de progrès aient été réalisés dans la mise en œuvre des trois autres projets hérités. Le statut actuel de ces projets reste assez flou.

Les cadres de gouvernance de l'UA et du **Conseil économique, social et culturel (ECOSOCC)** prévoient la participation formelle de la diaspora, par exemple en attribuant des sièges aux représentants de la diaspora et en leur permettant de participer aux débats et à la prise de décision, même si cela n'est souvent considéré que comme symbolique.<sup>1</sup> La **Direction des citoyens et de la diaspora (CIDO)** a été créée en 2001 pour diriger l'engagement de la diaspora de l'UA et, en particulier, pour suivre la mise en œuvre des cinq projets d'héritage. Le développement de CIDO a été important pour fournir un leadership, une coordination et des conseils pratiques aux États membres de l'UA en ce qui concerne le développement et la mise en œuvre des cadres d'engagement de la diaspora. Par exemple, l'UA-CIDO a piloté la création d'un **outil d'auto-évaluation de l'engagement de la diaspora (DESAT)** qui a été publié en 2019. La **Division de la diaspora**, créée en 2007, reçoit des directives et des instructions de CIDO et sert de point focal pour la mise en œuvre des positions de l'UA en matière d'engagement de la diaspora.

Dans la lignée des efforts uniques déployés par l'UA pour engager avec sa diaspora, l'**Agenda 2063: L'Afrique que nous voulons** a été adopté en 2015 comme cadre stratégique pour repositionner l'Afrique dans l'arène mondiale. L'Agenda mentionne : « L'engagement actif de la diaspora peut être l'un des principaux moteurs de changement pour le développement de l'Afrique ; contribuant au renforcement de l'indépendance économique de l'Afrique

1 Matthew Graham, *Contemporary Africa : États et sociétés contemporains* (Macmillan International Higher Education, 2018) 228.



par l'investissement, l'expertise et la solidarité politique, culturelle et sociale». L'Agenda 2063 envisageait : «Une agence pour les affaires de la diaspora sera créée dans tous les États membres d'ici 2020 et la diaspora sera intégrée dans les processus démocratiques d'ici 2030. La double citoyenneté pour la diaspora sera la norme d'ici 2025». Même si ces objectifs n'ont pas encore été atteints, on peut observer une évolution vers une plus grande institutionnalisation de l'engagement de la diaspora en Afrique. Parmi les 41 pays africains couverts par l'exercice de cartographie d'EUDiF, 21 ont une politique d'engagement de la diaspora ou sont en train d'en rédiger une, et 30 ont au moins une institution liée à la diaspora.

## AU NIVEAU NATIONAL

Parallèlement au développement du cadre d'engagement de la diaspora au niveau de l'UA, les pays africains ont développé des priorités nationales en matière d'engagement de la diaspora. Dans plusieurs États africains, en particulier en Afrique du Nord et de l'Ouest, on a assisté à un abandon des modèles économiques basés sur les transferts de fonds des «travailleurs invités», ces transferts représentant une part moins importante du produit intérieur brut (PIB). En réponse, les approches gouvernementales et politiques africaines ont de plus en plus tendance à «courtoiser» la diaspora pour qu'elle investisse dans le pays, qu'elle revienne à court ou à plus long terme pour investir dans l'économie nationale, qu'elle permette le transfert de compétences et de technologies, et qu'elle crée et maintienne des liens culturels (en particulier pour la deuxième génération de la diaspora et les suivantes). Les tentatives nationales d'engagement avec la diaspora sont complémentaires aux

tentatives de l'UA. L'élan régional a stimulé les actions au niveau national et, en retour, le développement national a alimenté la consolidation régionale.

La tendance générale au niveau des États africains en matière d'engagement de la diaspora a été l'augmentation de la formalisation, de la professionnalisation et du développement des capacités des structures, des cadres et du personnel chargés des questions d'engagement de la diaspora. Cependant, les processus de développement et de formalisation des politiques dans de nombreux États africains ont tendance à être lents et sont souvent opaques. Dans plusieurs cas, l'absence de politiques formelles peut également être attribuée à des pressions politiques internes ainsi qu'à des désaccords interdépartementaux et à la concurrence pour les ressources (perçues ou réelles).

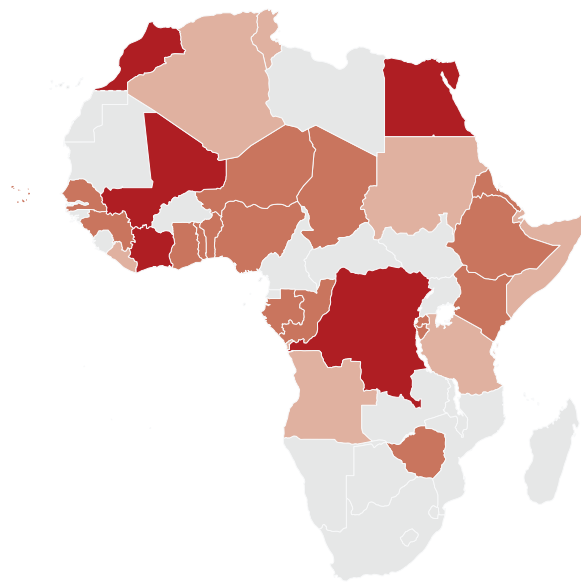
Le Bénin a été le premier pays à adopter une politique d'engagement de la diaspora en 2000, suivi du Sénégal en 2006 et du Rwanda en 2009. Sur les 41 pays cartographiés, ces trois pays sont les seuls à avoir commencé à institutionnaliser l'engagement de leur diaspora dans les années 2000, bien avant la Déclaration de Sandton. Suite à la déclaration, en 2013, l'Ouganda a développé sa politique d'engagement de la diaspora. En 2014, des politiques d'engagement de la diaspora ont été adoptées au Cap-Vert, au Kenya et au Maroc, tandis que les négociations ont débuté en Tanzanie. Cependant, la majorité des politiques d'engagement de la diaspora ont été adoptées (ou rédigées) après la proposition de l'Agenda 2063 en 2015 (2015 : Burundi, Éthiopie et Maurice ; 2016 : RDC, Li-



beria et Zimbabwe ; 2017 : Djibouti ; 2019 : Tchad, Nigeria, Togo, Ouganda et Zambie). Des négociations ont également été initiées pour l'élaboration de politiques d'engagement de la diaspora en Côte d'Ivoire et en Guinée.

L'institutionnalisation de l'engagement de la diaspora passe également par la mise en place de structures spécifiquement destinées à traiter les questions relatives aux diasporas, telles que des ministères entièrement dédiés (en Côte d'Ivoire, en RDC, en Égypte, au Mali et au Maroc), des départements de la diaspora au sein des ministères des affaires étrangères (au Bénin, Burundi, Cap-Vert, Tchad, Congo, Érythrée, Éthiopie, Gabon, Ghana, Guinée, Kenya, Niger, Nigeria, Rwanda, Sénégal, Togo et Zimbabwe) et des organes sous-ministériels (Algérie, Angola, Djibouti, Liberia, Somalie, Soudan, Tanzanie et Tunisie) et souvent une combinaison de différents organes<sup>2</sup>.

Ces tendances à l'institutionnalisation de l'engagement de la diaspora sont plus manifestement visibles dans les pays participant aux processus de Rabat et de Khartoum, qui ont bénéficié du soutien de donateurs extérieurs à cet égard, notamment l'UE et les États membres de l'UE ou d'autres acteurs internationaux tels que l'OIM, l'ICMPD, le HCR, la Banque mondiale et la Banque africaine de développement. Ces cadres de dialogue sous-régionaux contribuent à créer les conditions et la volonté politique nécessaires ainsi qu'à offrir des possibilités d'échanges entre pairs pour permettre aux pays d'origine de développer leur cadre d'engagement de la diaspora. À cet égard, on peut observer que la majorité des pays qui ont adopté une politique d'engagement de la diaspora ou qui disposent d'une institution de la diaspora ont déjà participé à des dialogues politiques et ont bénéficié d'une aide étrangère pour soutenir le processus de développement.



- Ministères entièrement dédiés
- Départements de la diaspora au sein des ministères des affaires étrangères
- Organes sous-ministériels

2 Une analyse plus détaillée des institutions existantes sera fournie dans une typologie des institutions de la diaspora (publication EUDiF à venir).

# 3. PIONNIERS RÉGIONAUX

Les pionniers régionaux de l'EUDiF sont des pays qui ont montré un intérêt et des progrès significatifs dans le domaine de l'engagement de la diaspora au fil du temps. Les pays sont généralement identifiés comme pionniers régionaux car :

- Le cadre institutionnel national et l'environnement favorable ont été développés en reconnaissant explicitement le rôle clé des migrants et/ou de la diaspora dans le développement du pays d'origine ; l'importance d'optimiser les contributions de la diaspora au développement a été soulignée.
- Et/ou le pays a mis en œuvre des initiatives notables concernant la diaspora dans un secteur de développement donné.

Il n'y a pas de classement des pionniers. De plus amples informations sur chacun des pionniers régionaux sont disponibles dans les fiches d'informations des pays concernés.

## AFRIQUE DU NORD

**Maroc** : Le gouvernement marocain a renforcé les droits civiques et politiques des Marocains de l'étranger (notamment à travers la reconnaissance de la double identité de la diaspora) et a développé des politiques et des programmes dédiés à l'engagement de la diaspora. Le Maroc a inclus la société civile dans ses mesures institutionnelles d'engagement de la diaspora. Par exemple, la Fondation Hassan II pour les Marocains résidant à l'étranger et la Fondation Mohammed V pour la solidarité sont des ONG qui coordonnent une grande partie de l'engagement de la diaspora du pays. Le Maroc a également investi dans la création d'institutions pour engager efficacement avec sa diaspora. Les entrepreneurs de la diaspora ont de plus en plus tendance à revenir au Maroc pour y créer des entreprises, avec un intérêt accru pour le soutien aux start-ups et aux industries innovantes. Une délégation de la République démocratique du Congo s'est rendue au Maroc en 2018 dans le cadre d'une **mission d'information** sur le

*Conseil de la communauté marocaine à l'étranger (CCME).* L'objectif de cette mission était de «bénéficier de l'expérience et de l'expertise marocaines dans le domaine de la migration, notamment dans son aspect organisationnel», mettant en avant son statut perçu comme un modèle.

## AFRIQUE DE L'OUEST

**Cap-Vert** : Le gouvernement a cherché à mettre en œuvre un certain nombre de réformes visant à renforcer le climat des affaires et des investissements, notamment en améliorant l'efficacité de l'administration publique pour fournir des services aux citoyens et aux entreprises, y compris de la diaspora. La **Casa do Cidadão** («Maison du citoyen») a été créée en 2007 comme principal point d'accès et d'information pour la diaspora capverdienne. Ce service gouvernemental s'efforce d'améliorer la communication, la débureaucratiation et la coordination avec les groupes de la diaspora. Il fournit également des informations sur la création d'entreprises et les investissements au Cap-Vert. En outre, **DIAS de Cabo Verde (Diaspora pour le développement du Cap-Vert)**, lancé par l'Institut cap-verdien des communautés en partenariat avec l'OIM et la Commission européenne, a mobilisé les ressources humaines, sociales et professionnelles de la diaspora du pays pour le renforcement des capacités de certains secteurs clés du développement tels que la santé, l'éducation, les infrastructures et le tourisme. Le programme a renforcé les liens entre la diaspora et les secteurs public et privé au Cap-Vert et au Portugal, en Italie et aux Pays-Bas afin de stimuler le commerce et l'investissement ainsi que l'esprit d'entreprise. Les capverdiens vivant à l'étranger ont le droit de voter aux élections présidentielles et législatives depuis 1992. Six membres du Parlement représentent les capverdiens de l'étranger : deux pour les Amériques, deux pour le reste de l'Afrique et deux pour l'Europe.

**Le Ghana** : Après le succès de la célébration de la diaspora africaine PANAFEST au Ghana dans les années 1990, le gouvernement a commencé à courtiser plus activement les Ghanéens de l'étranger au début du siècle, lorsqu'il a lancé un processus national visant à formaliser ses relations avec la diaspora - la «11e région» du Ghana - en commençant par un «Sommet du retour». À peu près à la même époque, le gouvernement a modifié son approche





précédente axée sur les grands investisseurs de la diaspora pour inclure également le rôle joué par les transferts de fonds de la diaspora. L'intérêt croissant de l'État pour la diaspora s'est également manifesté par des mesures visant à autoriser la double citoyenneté (y compris pour toute personne d'origine africaine). En 2017, le bureau de la présidence a créé son propre bureau des affaires de la diaspora (DAOOP) afin de s'engager plus directement avec les associations de la diaspora et les partenaires internationaux, soulignant l'importance que les plus hauts niveaux du gouvernement accordent aux contributions de la diaspora à l'économie. En 2019, le Ghana a montré son engagement soutenu envers l'engagement de la diaspora en organisant une campagne de sensibilisation à grande échelle, l'Année du retour, qui a touché les communautés ghanéennes et africaines de la diaspora dans le monde entier. Il convient toutefois de noter que le Ghana ne dispose pas d'une politique d'engagement de la diaspora.

**Le Sénégal :** Le Sénégal a une triple approche en matière d'engagement et de gestion de la diaspora. Tout d'abord, à travers la mise en place de systèmes et d'institutions pour la gestion et le suivi des Sénégalais de l'extérieur, au premier rang desquels figure la *Direction Générale des Sénégalais de l'Extérieur* (DGSE). Les municipalités sénégalaises ont également élaboré des profils migratoires territoriaux pour mieux comprendre les diasporas et s'engager auprès d'elles. Le deuxième axe consiste à encourager activement la diaspora à s'engager pour le développement économique du Sénégal, notamment à travers des opportunités d'investissement. Enfin, l'État sénégalais cherche à attirer la migration de retour des professionnels hautement qualifiés de la diaspora sénégalaise. Le pays est réputé pour favoriser la participation civique et politique de la diaspora (droit de vote et d'éligibilité au Parlement pour toute la diaspora). En 2008, le Sénégal a créé deux fonds destinés aux Sénégalais de l'étranger pour investir dans des projets de la diaspora au Sénégal et pour promouvoir l'entrepreneuriat féminin dans les pays d'accueil.

## AFRIQUE DE L'EST

**Kenya :** Le Kenya a fait de l'engagement de la diaspora une partie intégrante de ses politiques étrangères et de

développement national et le pays a investi dans des structures institutionnelles pour faciliter l'engagement de la diaspora. Il y est reconnu que la diaspora joue un rôle essentiel en tant qu'ambassadeur culturel et de marque pour le pays, avec des compétences vitales pour le développement national. Le gouvernement kenyan a créé des portails dédiés à la diaspora pour chaque ambassade et consulat kenyan, qui comprennent un programme d'adéquation des compétences. Le Kenya a également réussi à émettre des **obligations de la diaspora** (*diaspora bonds*). Ces obligations étaient ouvertes à tous les investisseurs, y compris les particuliers étrangers. Après l'adoption de ces obligations, le Kenya a poursuivi avec la première émission d'euro-obligations (en deux tranches de cinq et dix ans) pour un montant de 2,6 milliards de dollars US en 2014, et une émission de 2 milliards de dollars US en 2018, en deux tranches de 10 et 30 ans. En 2017, le Kenya a franchi une nouvelle étape pionnière en lançant **M-Akiba**, la toute première obligation au monde basée sur la téléphonie mobile. Plus de 300 000 personnes se sont inscrites sur la plateforme, mais seulement environ 6 000 personnes (2 %) ont souscrit à des obligations, levant 2,4 M USD (24 %) de l'objectif de 10 M USD. Malgré le faible taux de souscription, les indicateurs étaient suffisamment positifs pour que le gouvernement kényan relance M-Akiba en février 2019. Ce relancement a permis de porter la souscription d'obligations à 79 % et le nombre de personnes inscrites sur la plateforme est passé à 450 000.

**Rwanda :** L'approche du Rwanda en matière d'engagement de la diaspora a été double. D'une part, le gouvernement travaille avec des sections d'associations communautaires rwandaises basées dans les pays de résidence de la diaspora ; celles-ci disposent d'une base de soutien importante dans la diaspora et sont capables de mobiliser des personnes et des ressources de manière assez efficace pour des initiatives au Rwanda. D'autre part, le gouvernement rwandais a également tendu la main à ceux qui sont politiquement neutres et les a invités à participer au développement et à la reconstruction du Rwanda. Des structures dédiées pour faciliter l'engagement de la diaspora ont commencé à émerger au début des années 2000. En 2001, un bureau chargé de la diaspora a été créé au sein du ministère des Affaires étrangères et de la Coopération, et en 2008, le bureau de la diaspora a été formalisé en Direction générale de la diaspora.

## 4. TERMINOLOGIE

Comme indiqué ci-dessus, l'UA a une définition large de la diaspora. Toutefois, on pourrait lui reprocher de ne pas reconnaître une diaspora intra-africaine, étant donné qu'elle ne mentionne que les «personnes d'origine africaine vivant en dehors du continent».

Les définitions nationales de la diaspora sont généralement une variante proche de la définition de l'UA, mais elles reconnaissent la diaspora intra-africaine car elles utilisent principalement la notion de vie «à l'étranger». Le Nigeria et le Ghana sont allés plus loin et ont inclus dans leur définition de la diaspora les membres de la diaspora africaine historique, qui choisissent de s'identifier au Nigeria/Ghana et de soutenir la réalisation de ses objectifs nationaux.

La terminologie utilisée dans les différents États africains varie, mais il existe des tendances générales communes. Les pays anglophones ont tendance à utiliser le terme «diaspora», bien que la formulation «citoyens à l'étranger» (par exemple, Batswana/Motswana à l'étranger ou Kenyans à l'étranger) soit également de plus en plus utilisée. L'Eswatini désigne sa diaspora par les termes «liSwati (s.)/emaSwati (pl.) (terme swazi désignant les citoyens de l'Eswatini) à l'étranger».

Le terme diaspora est également utilisé comme un mot calque/prêt dans plusieurs États de la Corne de l'Afrique, où une forte influence anglophone subsiste depuis la période coloniale et la guerre froide. Par exemple, le terme *diyaspōra* est utilisé à la fois dans la langue amharique de l'Éthiopie et dans le tigrigna (ዲያስፖራ), langue parlée en Érythrée.

Les États arabophones d'Afrique du Nord et de la Corne de l'Afrique ont tendance à éviter le terme «diaspora», car il a des connotations politiquement sensibles de diaspora juive mondiale et de diaspora palestinienne. Ils ont plutôt tendance à utiliser la formulation «citoyens [résidents] à l'étranger» ou «expatriés» (par exemple, «*al-masriyyūn fi-l-khāriḡ*», «Égyptiens à l'étranger, expatriés égyptiens», «*al-maghariba al-muqayyimūn bi-l-khārij*», «Marocains résidant à l'étranger», ou «*as-sudāniyyūn al-'āmilīyyūn fi-l-kharij*», «Soudanais travaillant à l'étranger»).

Dans les États francophones d'Afrique, le terme de diaspora est utilisé assez largement, bien que dans l'usage officiel, il y ait eu un glissement vers la formulation «citoyens [résidents] à l'étranger» (par exemple, «*maliens de l'extérieur*», «Maliens à l'étranger», et «*congolais de l'étranger*» en RDC). On peut soutenir que cet usage s'est développé sous l'influence des États francophones d'Afrique du Nord.

Une terminologie similaire est utilisée dans les États lusophones d'Afrique, comme la «*diáspora*» (portugaise) mais aussi les «communautés à l'étranger» (*comunidades no estrangeiro*).

La Guinée équatoriale désigne sa diaspora par le terme «Équato-guinéens à l'étranger» (*Ecuatoguineanos en el extranjero* en espagnol), bien que le terme diaspora soit également utilisé dans certaines communications gouvernementales.

## 5. PRINCIPALES TENDANCES ET PRATIQUES

La cartographie mondiale de l'EUDiF sur l'engagement de la diaspora a montré que certaines tendances sont mondiales (par exemple, l'augmentation des transferts de fonds, l'attraction des investissements, la création de liens avec la diaspora par le biais d'événements et de la constitution de réseaux). Néanmoins, chaque région a également ses propres tendances spécifiques et ses pratiques distinctes. À cet égard, l'Afrique est diverse et fait des droits politiques et civiques des diasporas, des réseaux de la diaspora, des transferts de fonds, des investissements et de l'esprit d'entreprise, du transfert de compétences et de l'engagement des jeunes ses principales priorités en matière d'engagement de la diaspora.

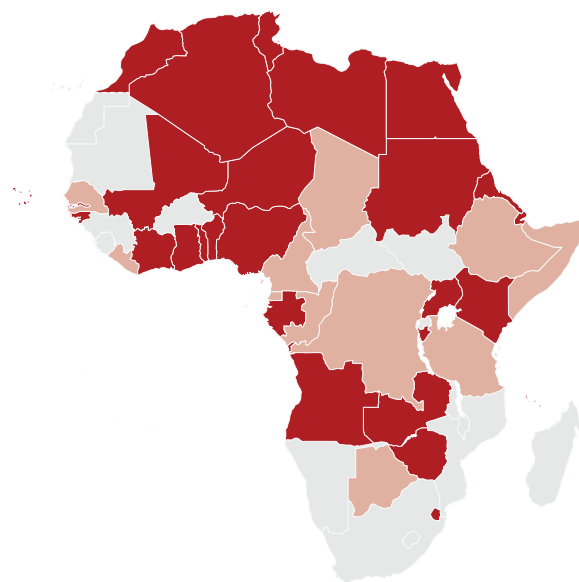
Les tendances et pratiques suivantes ont été identifiées par la cartographie de 41 pays africains.

### DROITS CIVIQUES ET POLITIQUES DE LA DIASPORA

L'une des principales tendances en Afrique a été une plus grande reconnaissance des diasporas, à la fois en tant que contributeurs importants au développement national et en tant que citoyens. Comme mentionné ci-dessus, l'Agenda 2063 aspire à ce que tous les États membres de l'UA accordent la double citoyenneté d'ici 2025. Actuellement, la majorité des États africains autorisent la double citoyenneté, bien que certaines réglementations imposent des restrictions, comme le montre la carte ci-dessous. Par exemple, la Libye et l'Érythrée n'autorisent la double citoyenneté qu'avec l'approbation officielle du gouvernement.

L'importance de ce changement ne doit pas être sous-estimée, en ce qui concerne les États africains (où, après l'indépendance, il a été largement décidé d'interdire la double citoyenneté) et surtout les diasporas elles-mêmes. On peut observer que tous les « pionniers » mis en évidence dans la section précédente autorisent la double citoyenneté.

**L'adoption de lois sur la double citoyenneté fait partie intégrante des stratégies d'engagement de la diaspora.**



■ Double citoyenneté autorisée  
■ Double citoyenneté non autorisée

Cela peut s'expliquer par le fait que la double citoyenneté évoque un sentiment d'identité et de connexion chez les membres de la diaspora qui s'engagent avec leur pays d'origine. Au Gabon et au Nigeria, par exemple, la double citoyenneté a été reconnue après des années de lobbying de la part de groupes de la diaspora et cela a représenté un tournant dans l'engagement de la diaspora au sein de ces pays. La reconnaissance de la double citoyenneté contribue également à renforcer la confiance entre une diaspora et son pays d'origine. Par exemple, l'approbation de la double citoyenneté **par la Zambie** en 2016 a été considérée comme une promesse d'aider à rétablir la confiance entre la diaspora et son gouvernement. Ceci est important car un manque de confiance est un défi majeur à l'engagement de la diaspora. La double citoyenneté permet également aux membres de la diaspora de rentrer plus facilement chez eux, de travailler et d'investir dans leur pays d'origine, car ils sont autorisés à accéder aux comptes bancaires locaux, n'ont pas besoin de visas pour entrer dans le pays et travailler, peuvent posséder des terres, etc.

Cependant, la question de la double nationalité reste controversée dans de nombreux États africains, tant au niveau gouvernemental que dans l'opinion publique,



ce qui reflète les préoccupations relatives à l'ingérence étrangère dans les processus politiques. Plusieurs pays qui autorisent la double citoyenneté ne le font que dans des circonstances limitées. L'Éthiopie n'autorise pas la double nationalité mais permet à sa diaspora d'obtenir une carte d'identité de la diaspora qui donne accès à certains avantages et droits, tels que le droit de posséder des terres ou des biens, ou d'ouvrir des comptes bancaires en monnaie locale. L'ambassade d'Angola en Namibie a annoncé en octobre 2019 qu'elle organisait l'enregistrement des migrants angolais sans papiers et de la diaspora en Namibie, en délivrant des **cartes d'identité consulaires** pour leur donner une plus grande protection et leur permettre de traverser la frontière angolaise légalement pour travailler. Cette mesure a été prise en réponse aux préoccupations soulevées par la communauté angolaise en Namibie concernant le manque de documents appropriés et le nombre élevé de jeunes qui traversent illégalement la frontière dans la province de Cunene à la recherche d'un emploi.

D'autres questions connexes concernent le droit des membres de la diaspora à participer aux processus politiques dans leur pays d'origine, et la question de la représentation des diasporas dans les assemblées et les parlements nationaux. En Afrique, la tendance consiste de plus en plus à autoriser le vote de la diaspora, ou du moins à engager un débat sur la question au niveau gouvernemental. Sur les 41 pays cartographiés à ce jour, 32 ont accordé à leur diaspora le droit de vote (dans certains cas avec des restrictions), mais seuls 18 l'ont autorisée à le faire à partir du pays de résidence. Le vote de la diaspora est important car il offre la possibilité d'engager avec les diasporas en tant que citoyens égaux et actifs dans la vie politique du pays. Toutefois, le phénomène peut être problématique, en particulier pour les États où une proportion importante de la population vit dans la diaspora, car cela peut alimenter les craintes d'ingérence étrangère et de distorsion des processus politiques (le Cap-Vert, par exemple, a mis en place un système de quotas pour atténuer ce risque, car sa diaspora est plus importante que la population vivant dans le pays). Permettre le vote à l'étranger peut également avoir des implications en termes de ressources, et tous les pays n'ont pas les moyens de le mettre en œuvre.

En outre, un petit nombre d'États africains cartographiés jusqu'à présent (Sénégal, Cap-Vert, Tunisie, Niger et Algérie) ont alloué un certain nombre de sièges dans leurs assemblées nationales pour les députés représentant les

communautés de la diaspora, et en 2016, la Côte d'Ivoire a introduit la représentation de la diaspora au Sénat. Ce sont des étapes importantes en termes d'engagement de la diaspora, et il est espéré que ces pionniers seront rejoints par d'autres pays à l'avenir. Permettre le vote et la représentation des diasporas dans les parlements nationaux devrait renforcer l'inclusivité et l'efficacité de l'élaboration des politiques.

## RÉSEAUX DE LA DIASPORA ET PARTENARIATS

La structuration et la reconnaissance des contributions de la diaspora sont des conditions importantes pour maximiser l'engagement de la diaspora en faveur du développement. Des pratiques notables existent sur ces deux fronts en Afrique.

Ayant pris conscience de l'importance de construire des organisations de la diaspora africaine unies, fortes et professionnelles, la diaspora africaine a déployé des efforts considérables, par rapport aux autres diasporas «continentales», pour créer des réseaux de la diaspora. Ces réseaux contribuent non seulement à promouvoir et à donner de la visibilité au travail des organisations de la diaspora, mais ils constituent également des interlocuteurs reconnus dans les dialogues avec les autorités nationales et régionales. En Europe, la mise en place et la consolidation progressive de la **Plateforme Afrique-Europe de développement de la diaspora (ADEPT)** a largement contribué à structurer et à cimenter la voix de la diaspora africaine dans la sphère du développement.

Parallèlement, un certain nombre d'institutions africaines ont ouvert des canaux de mise en réseau avec les organisations de la diaspora, ancrant ainsi leur reconnaissance. Par exemple, l'Institut des communautés angolaises à l'étranger et des services consulaires a organisé une **série de réunions** avec les représentants des organisations de la diaspora angolaise à Lisbonne et dans d'autres pays de résidence de la diaspora. Au cours de ces réunions, les représentants de l'Institut ont écouté les préoccupations présentées par les représentants des associations angolaises de la diaspora. Les questions soulevées concernaient l'intégration sociale, l'emploi, la sécurité sociale, le leadership et les compétences associatives, la légalisation et la régularisation des documents, ainsi que le rôle, la vision, la mission et la compétence des missions consulaires. De même, le gouvernement tanzanien orga-

nise une **conférence annuelle de la diaspora** afin de **réunir les représentants de la diaspora du monde entier et discuter de la manière dont la diaspora peut contribuer au mieux au développement national**. Au Soudan, le Secrétariat pour les Soudanais travaillant à l'étranger (SSWA) organise des **conférences de la diaspora**, auxquelles participent des représentants de groupes et de réseaux professionnels de la diaspora, ainsi que des fonctionnaires de différents ministères, afin de discuter des moyens d'accroître la participation de la diaspora au développe-

ment du pays dans différents secteurs. Ces conférences formulent des recommandations à l'intention de la SSWA concernant les programmes et les initiatives à élaborer et à mettre en œuvre. En Guinée, en juin 2018, le président a invité la diaspora et les groupes politiques en exil à revenir dans le pays pour participer au sixième **Dialogue national**. Au cours du Dialogue, les représentants de la diaspora et des partis d'opposition ont pu participer et faire des recommandations, notamment pour une plus grande liberté politique et d'autres libertés dans le pays.

## TRANSFERTS DE FONDS, ENTREPRENEURIAT ET INVESTISSEMENT DE LA DIASPORA

Évolution des transferts de fonds reçus (milliards de dollars)						
	2000	2005	2010	2015	2019	2020
<b>Afrique subsaharienne</b>	4.8	20	32	42	48	37
<b>Moyen-Orient et Afrique du Nord</b>	12	24	38	53	62	47

Le montant envoyé par les migrants d'Afrique subsaharienne (ASS) a été multiplié par dix en deux décennies, **passant de 4,8 milliards de dollars US en 2000 à 47 milliards de dollars US en 2019**, bien que des changements soient prévus dans cette évolution. La dernière **note d'information** de la Banque mondiale **sur les migrations et le développement** prévoit que les transferts de fonds internationaux vers l'ASS diminueront de 23 % en 2020 en raison de la pandémie de COVID-19, ce qui aura des conséquences néfastes pour les principaux pays bénéficiaires de la région. Selon le même rapport, les transferts de fonds vers le Moyen-Orient et l'Afrique du Nord devraient chuter de 19,6 % pour atteindre 47 milliards de dollars américains en 2020. Au cours de la dernière décennie, les technologies financières et les cadres réglementaires se sont améliorés parallèlement à l'augmentation des migrations africaines, et les transferts de fonds ont pris une part de plus en plus importante dans l'économie de nombreux pays en développement à revenu faible ou intermédiaire d'Afrique subsaharienne. Sur les 41 pays cartographiés à ce jour, huit figurent parmi les plus grands bénéficiaires de transferts de fonds en termes de montant total (Nigeria, Ghana, Kenya, Sénégal, RDC, Zimbabwe, Ouganda et Mali) et sept figurent parmi les plus grands bénéficiaires en termes de part du PIB (Zimbabwe, Cap-Vert, Comores, Sénégal, Guinée-Bissau, Liberia et Togo). La Banque mondiale indique que les **transferts de fonds sont devenus la principale source de recettes en devises** pour le continent.

Les envois de fonds resteront cruciaux pour de nombreux pays à revenu faible ou intermédiaire, car on s'attend à ce que les investissements directs étrangers chutent d'environ 35 % en ASS en raison des restrictions de voyage adoptées dans le contexte de la pandémie mondiale de COVID-19, de la perturbation du commerce international et de la baisse du cours des actions des multinationales. Néanmoins, dans certains pays, les transferts de fonds ont joué un rôle clé dans la réponse à la pandémie de COVID-19. Par exemple, les membres de la diaspora érythréenne ont fait don de plusieurs millions de dollars par le biais de téléconférences. **ADEPT** a également lancé une grande campagne en ligne pour promouvoir le travail de la diaspora pendant le Covid-19.

Si l'encouragement des transferts de fonds reste une priorité pour de nombreux gouvernements africains, on constate un intérêt croissant pour la stimulation des investissements de la diaspora dans les micro, petites et moyennes entreprises, où se concentre la majeure partie des investissements de la diaspora.<sup>3</sup> Les secteurs prioritaires sont l'informatique, l'éducation, la santé, les énergies renouvelables, l'immobilier (y compris les logements

3 Voir également le recueil des pratiques d'engagement des diasporas publié par le secrétariat du processus de Rabat en novembre 2020, en particulier la section «Initiatives innovantes pour le développement économique», <https://www.rabat-process.org/en/document-repository/category?id=70>.



abordables pour les travailleurs étrangers) et le transfert de technologie. L'une des raisons pour lesquelles l'entrepreneuriat de la diaspora a augmenté récemment en Afrique est qu'il permet de réduire la dépendance des membres de la famille élargie à l'égard des transferts de fonds. Certains membres de la diaspora ont trouvé plus durable d'investir dans des PME qui génèrent des revenus pour les membres de leur famille plutôt que d'envoyer des fonds. Par exemple, le **Liberian Diaspora Social Investment Fund** a été créé par le Khana Group et le Liberian Professional Network afin de diriger les transferts de fonds vers des initiatives de lutte contre la pauvreté et de création d'emplois par le biais d'investissements directs dans des petites et moyennes entreprises, ainsi que des opportunités de développement des compétences entrepreneuriales, y compris les compétences commerciales, la comptabilité et le marketing. Grâce à un **accord de partage des risques**, 75 % des ressources du fonds proviennent de la diaspora, tandis que les 25 % restants proviennent d'organisations multilatérales. En outre, l'**entreprise de la diaspora Afric** organise des missions commerciales au Tchad depuis 2015. Ces missions œuvrent à promouvoir le développement économique, l'accès au financement, à la formation et au marché international pour les PMI/PME tchadiennes, avec un accent particulier sur les secteurs agro-industriel et sylvo-pastoral. La dernière mission en 2019 a permis de conclure 20 accords et contrats de partenariat avec des entreprises néerlandaises, ainsi que l'amorçage de dix start-ups et l'élaboration de plans d'affaires pour neuf projets.

En outre, certains pays ont mis en place des fonds de développement de la diaspora pour stimuler les investissements directs de la diaspora (IDD). Au Maroc, le programme **MDM (Marocains du Monde) Invest** permet aux Marocains résidant à l'étranger d'accéder à une subvention allant jusqu'à 5 millions de dirhams (plus de 500 000 dollars) ou 10 % des coûts, pour des projets mis en œuvre au Maroc. Pour le Sénégal, le programme **FAISE** offre des prêts à faible taux d'intérêt, d'une durée de cinq ans, pouvant aller jusqu'à 15 millions de francs CFA (plus de 25 000 dollars), avec des congés de remboursement pour les projets de la diaspora. D'autres pays (Algérie, Guinée, Mali, Rwanda, Sénégal, Tunisie et Zimbabwe) ont facilité l'accès de la diaspora aux incitations à l'investissement national en développant des produits financiers destinés à la diaspora, tels que les comptes d'épargne de la diaspora, en accordant des exemptions douanières, l'accès aux prêts, des exemptions fiscales et en développant des réglementations de change plus souples. En Guinée,

l'Agence de promotion des investissements privés (APIP) du gouvernement a mis en place une plateforme d'administration en ligne - **SYNERGUI** - permettant aux Guinéens, y compris de la diaspora, d'accéder aux processus de création d'entreprise en ligne. Au Togo, le Centre de formalités des entreprises (CFE) a introduit des possibilités de **création d'entreprise en ligne** en 2019. Certains pays proposent également des subventions et des dispositifs de cofinancement (**dispositif Dias'Invest 237** au Cameroun, programme de codéveloppement franco-comorien et programme d'appui aux initiatives de solidarité pour le développement au Sénégal). En outre, le gouvernement rwandais a créé le Fonds mutuel de la diaspora rwandaise en 2011, qui sert de réserve de capitaux de la diaspora pour des investissements collectifs au Rwanda.

Plusieurs États africains ont également cherché à tirer parti des investissements directs et de portefeuille de la diaspora par le biais de produits financiers ciblant la diaspora. Les exemples les plus connus sont peut-être les obligations de la diaspora (*diaspora bonds*), ou les obligations commercialisées auprès de la diaspora en même temps que d'autres types d'investisseurs. Parmi les obligations de la diaspora émises par l'Éthiopie, l'Érythrée, le Nigeria, le Sénégal, le Rwanda, le Kenya et le Zimbabwe, l'obligation pour les infrastructures de la Banque centrale du Kenya (mise aux enchères en 2014) et les obligations de la diaspora du Nigeria (première émission en 2017) ont été les plus réussies en termes de sommes qu'elles ont réussi à lever. Même si de nombreux États africains ont déclaré leur intérêt à attirer les investissements de la diaspora et ont reconnu le grand potentiel de cette dernière à cet égard, dans la pratique, **initiatives sont encore assez rares** et leur succès souvent limité.

Outre les mesures d'incitation aux IDD menées par les pays d'origine, un certain nombre d'initiatives cofinancent des projets menés par les diasporas et opérant depuis l'Europe. Il s'agit notamment de : Les subventions aux entreprises sociales **Diaspora Programme Support** de 75 000 dollars américains (Danemark) ; les subventions et prêts aux entreprises sociales **AFFORD Business Centre (ABC)** de 38 000 dollars américains (Royaume-Uni) ; et **MeetAfrica** qui fournit jusqu'à 15 000 euros d'assistance technique pour la création d'entreprises de la diaspora en Afrique (France et Allemagne).

Enfin, dans certains cas, les plateformes dirigées par la diaspora ont également réussi à attirer des investissements de la diaspora. La **Communauté Enaleni**, une



plateforme locale d'investissement de la diaspora dans les zones rurales du Zimbabwe, créée par un groupe d'investisseurs de la diaspora basés au Royaume-Uni, en est un exemple. Cette plateforme, à laquelle participent plus de 50 investisseurs de la diaspora, a été utilisée pour créer et financer une coopérative agricole locale au Zimbabwe. En quelques années, elle a attiré près de 150 000 £ de financement mixte (investissement de la diaspora et subventions), créé 25 emplois à temps plein et fourni un revenu à des milliers d'agriculteurs et à leurs familles, tout en ayant un impact social et en stimulant le développement économique local.

## TRANSFERTS DE COMPÉTENCES DE LA DIASPORA

En termes de mobilisation des diasporas, il existe quatre catégories reconnaissables de programmes de transfert de capital humain :

1. Les programmes permanents d'attraction des talents qui comprennent un ensemble d'incitations visant à encourager les ressortissants qualifiés du monde entier à revenir et à soutenir le développement sectoriel du pays d'origine, par exemple en créant leur propre entreprise ;
2. Les programmes de transfert de capital humain ciblés à court terme qui consistent à déployer des expatriés possédant des compétences commercialisables pour des visites d'affaires temporaires, la plupart d'entre eux étant basés sur le volontariat ;
3. Les réseaux de connaissances des diasporas, principalement parmi les scientifiques et les ingénieurs, qui soutiennent le partage d'informations entre les communautés d'experts qualifiés et leurs pays d'origine, la formation du personnel local et les projets d'investissement. Les économies émergentes, notamment celles d'Asie, sont à l'avant-garde de l'exploration de ces possibilités ;
4. Les programmes de partenariat avec la diaspora - tels que les projets de jumelage entre la communauté de la diaspora basée dans une ville donnée à l'étranger et une ville du pays d'origine - reposent principalement sur une coopération virtuelle et à distance.

Dans le cas des 41 pays africains cartographiés, nous pouvons constater que la grande majorité des programmes sont soit des programmes de transfert de capital humain à court terme, soit des réseaux de connaissances de la diaspora.

Plusieurs États africains ont cherché à tirer parti du capital intellectuel de leur diaspora par le biais de programmes de transfert de compétences au niveau national (Algérie, Cameroun, Égypte, Éthiopie, Kenya, Maroc, Sénégal et Zambie) et international (Cap-Vert, Cameroun, Congo, Burundi, RDC, Éthiopie, Érythrée, Mali, Sénégal et Zimbabwe). Les programmes internationaux de transfert de compétences les plus connus sont sans doute le programme TOKTEN (Transfer of Knowledge Through Expatriate Nationals) mis en œuvre par le PNUD, et les initiatives MIDA (Migration for Development in Africa) et CD4D (Connecting Diaspora for Development) de l'OIM. Ces programmes facilitent les affectations à court terme des professionnels de la diaspora dans les pays d'origine, principalement dans des États d'origine fragiles (essentiellement en Afrique et dans les Balkans) où le retour tend à être difficile. Compte tenu, entre autres atouts, de leur connaissance de la culture et de la langue ainsi que de leurs éventuels réseaux, les membres de la diaspora sont susceptibles de soutenir efficacement le développement de leur pays d'origine. Ce phénomène - qui contribue à inverser la fuite des cerveaux - a été appelé «l'option diaspora».

En outre, les groupes et réseaux professionnels de la diaspora africaine ont eux-mêmes mis en place un certain nombre d'initiatives de transfert de compétences de la diaspora, en utilisant leurs liens et contacts avec les gouvernements et institutions des pays d'origine et de destination. Par exemple, le réseau de compétences germano-marocain (DMK) organise régulièrement des programmes de transfert de compétences au Maroc, dans certains cas en partenariat avec le secteur privé. La Zambia-UK Health Workforce Alliance (ZUKHWA) est un partenariat entre le Guy's and St Thomas' NHS Foundation Trust (Londres, Royaume-Uni) et un réseau d'organisations basées en Zambie et au Royaume-Uni qui ont une expérience professionnelle dans les établissements de santé britanniques. Ils travaillent ensemble pour promouvoir et améliorer la coordination et l'impact du travail conjoint Zambie-Royaume-Uni dans le domaine de la santé en Zambie. Le programme iMED (Improving Medical Education and Health Care Delivery through Diaspora



Engagement) met en relation des médecins et des infirmières du Cameroun avec des étudiants camerounais en médecine, pharmacie et dentisterie en Allemagne, qui ont fondé l'association de la diaspora camerounaise Camfomedics. De même, les Zimbabwéens de la diaspora ont fondé la **Zimbabwean Diaspora Health Alliance (ZDHA)** pour renforcer la participation de la diaspora au système de santé du Zimbabwe et remédier aux pénuries de compétences dans le secteur de la santé par la formation de professionnels de la santé au Zimbabwe et le recrutement de professionnels de la diaspora. La ZDHA fait office de point d'accès unique (PAU) de la diaspora au ministère de la santé du Zimbabwe. DISEKTEA 1.0 est une autre initiative axée sur le transfert de compétences et de technologies, mise sur pied par l'Association des ingénieurs et informaticiens camerounais (VKII) et DÄSAV (l'Association germano-éthiopienne des étudiants et universitaires) avec le soutien de la Deutsche Gesellschaft für Internationale Zusammenarbeit (GIZ) GmbH. En dehors de ces programmes de transfert de compétences bien organisés et dirigés par la diaspora, les professionnels de la santé de la diaspora ougandaise au Royaume-Uni et aux États-Unis participent activement au renforcement du système de santé en Ouganda, notamment en ce qui concerne le traitement de la santé mentale. Les professionnels de la santé de la diaspora ougandaise se portent régulièrement volontaires pour former leurs homologues ougandais aux techniques et méthodes les plus récentes, en mettant l'accent sur l'échange de connaissances.

De plus en plus, les gouvernements comprennent la nécessité de faciliter le transfert de compétences de la diaspora. Par exemple, en 2019, le **président Déby** a appelé à une plus grande implication de la diaspora dans les efforts de développement du Tchad, et a noté la nécessité pour le ministère des Affaires étrangères et les chefs des missions diplomatiques et consulaires de sensibiliser, mobiliser et soutenir la diaspora afin de remédier aux pénuries de compétences dans le pays, en particulier dans les secteurs de la santé, de l'éducation et de l'énergie.

## **ENGAGEMENT DES JEUNES DE LA DIASPORA, CRÉATION DE MARQUES ET CAPITAL CULTUREL**

De nombreux États africains attachent une grande importance à l'établissement de liens avec leur diaspora de la deuxième génération et des générations suivantes, et ont mis en place des programmes pour y parvenir par le biais

d'activités culturelles et éducatives dans les pays d'installation et d'origine (par exemple, les «universités d'été» en Algérie et au Maroc, le programme de formation des jeunes **Itorero** au Rwanda et la journée de la diaspora indienne aux Seychelles), ou des cours de langue maternelle dans les pays d'installation avec le soutien des groupes de la diaspora locale (par exemple, en Algérie, en Égypte, au Maroc, en Éthiopie et à Maurice). Gamlen (2008) qualifie ces pratiques d'initiatives de «**construction de la diaspora**», car elles visent à promouvoir la reconnaissance de la diaspora au sein des pays d'origine tout en cultivant l'identité de la diaspora.

Même si l'objectif premier des politiques culturelles en faveur de la diaspora n'est pas de favoriser l'intégration de la diaspora dans le pays d'accueil, elles peuvent y contribuer. Par exemple, en organisant des événements culturels ou en créant un centre culturel, on crée des opportunités de rencontre et d'interaction entre les migrants et les autres membres de la société. La plupart des organisations de la diaspora africaine se concentrent non seulement sur les activités d'intégration, mais aussi sur le développement des pays d'origine. Le capital culturel d'une diaspora est donc utile pour soutenir l'intégration des nouveaux migrants dans les communautés d'accueil ainsi que pour maintenir le lien entre le pays d'origine et les membres de la diaspora de deuxième ou troisième génération, afin de garantir qu'ils continuent à participer au développement économique et social de leur pays d'origine.

Certains États africains sont également désireux de travailler avec leur diaspora pour contribuer à la création de «marques» nationales. Il existe une demande de produits et de services que la diaspora avait l'habitude de consommer avant d'émigrer à l'étranger et qui lui rappellent son pays d'origine. Cela renvoie au thème de la «**consommation nostalgique**». Par exemple, les banques et les sociétés de télécommunications marocaines se sont montrées habiles dans la commercialisation de produits bancaires et téléphoniques auprès de leur diaspora en Europe, comme en témoignent les panneaux d'affichage dans tous les aéroports marocains. Le tourisme dit «patrimonial» est un autre secteur qui intéresse certains États africains et les entreprises touristiques locales. Il suit la même logique de «consommation nostalgique» et sert donc d'outil supplémentaire pour créer des «marques» nationales. Les agences de tourisme et les voyageurs d'Égypte, d'Éthiopie, de Tanzanie et du Sénégal ont cherché à promouvoir le «tourisme patrimonial» auprès des communautés de la diaspora, en les encourageant à visiter les sites histo-





riques et culturels de leur pays d'origine. Le Kenya, dans sa politique à l'égard de la diaspora, et les Comores (même si aucun programme officiel n'est actuellement en place) ont également manifesté leur intérêt pour attirer les investissements de leurs diasporas afin de soutenir le secteur du tourisme. **La Nubian Initiative** soutient les efforts des entrepreneurs locaux et internationaux en faveur d'un tourisme durable en Nubie. Il s'agit d'une initiative de la diaspora qui mène des projets transfrontaliers centrés sur la préservation de la culture nubienne et les efforts de développement socio-économique durable. Elle produit des archives multimédia en ligne pour représenter l'histoire, l'archéologie et la culture nubiennes menacées, et engage les communautés locales, en particulier les jeunes, dans des projets socio-économiques viables, spécifiquement axés sur l'économie verte et la durabilité.

Enfin, d'autres initiatives notables ont été jusqu'à présent les campagnes **Year of Return** et **Beyond the Return**,

qui visent à encourager les diasporas africaines à visiter le Ghana, à y revenir et à y investir (comme mentionné dans la section 3). En 2019, le Bureau des affaires de la diaspora a collaboré avec le ministère du tourisme et plusieurs organisations pour organiser une série d'événements, commémorant le 400e anniversaire de l'arrivée des premiers esclaves africains enregistrés aux Amériques. En conséquence, le Ghana a connu un nombre record de demandes de visa et de visites touristiques, avec notamment une augmentation de 45 % des visiteurs en glissement annuel (environ 237 000 visiteurs supplémentaires) de janvier à septembre 2019. Le ministère du tourisme a ensuite lancé l'initiative **Beyond the Return**, un plan décennal visant à encourager un dialogue soutenu avec les diasporas et les investissements entrants. Les deux campagnes ont souligné l'approche innovante du gouvernement pour élargir l'engagement de la diaspora afin d'atteindre les nombreuses communautés de la diaspora africaine dans le monde.

## 6. DÉFIS RÉCURRENTS

Les défis récurrents suivants ont été identifiés à travers la cartographie de l'engagement de la diaspora réalisée par l'EUDiF dans plusieurs des 41 pays africains cartographiés. Il s'agit de défis auxquels sont confrontés les gouvernements dans leur tentative d'engagement avec leurs diasporas. Dans de nombreux cas, les mêmes défis sont rencontrés par les organisations et les individus de la diaspora qui voient leur implication dans le développement de leur pays d'origine entravée par un environnement peu favorable. Il n'y a pas de classement spécifique des défis énumérés ci-dessous et la plupart peuvent également être observés dans d'autres régions.

**La confiance** : Les problèmes de confiance entre les gouvernements africains et leurs diasporas figurent parmi les défis les plus régulièrement cités en matière d'engagement de la diaspora en Afrique. Ce problème a été signalé dans plusieurs pays cartographiés. Les raisons de ces problèmes de confiance varient d'un pays à l'autre, mais les différences historiques, ethniques et politiques ont dans de nombreux cas conduit à une relation antagoniste entre la diaspora et son pays d'origine. La méfiance est souvent mutuelle. Les citoyens locaux peuvent également se méfier des efforts déployés par le gouvernement pour impliquer leur diaspora, ce qui peut entraîner des tensions liées à l'élaboration et à la mise en œuvre de politiques, par exemple en ce qui concerne la double citoyenneté.

Les gouvernements africains sont généralement conscients des problèmes de confiance au sein de leurs diasporas, et ont cherché à les atténuer à la fois en s'appuyant sur les partisans du gouvernement dans la diaspora, et en essayant d'atteindre ceux qui sont ambivalents vis-à-vis du gouvernement.

**La bureaucratie gouvernementale** : Les membres de la diaspora peuvent ne pas comprendre entièrement les systèmes locaux de leur pays d'origine, et ces systèmes peuvent être très bureaucratiques et manquer de transparence. La bureaucratie entraîne souvent des restrictions à l'engagement de la diaspora ainsi que des retards et est considérée comme un obstacle à l'engagement. La corruption est un autre problème latent dans plusieurs pays africains.

**Manque de coordination et de mise en œuvre des politiques** : La mise en œuvre des politiques reste un défi en raison des problèmes d'allocation des ressources et de la

coordination limitée entre les départements gouvernementaux. Dans plusieurs pays, les ministères et autres institutions nationales ont souvent du mal à collaborer efficacement. Ce défi est encore plus aigu dans les pays qui n'ont pas d'institution dédiée à l'engagement de la diaspora.

**L'écart entre l'élaboration des politiques et leur mise en œuvre peut être une source de frustration et conduire à un désengagement.**

**Capacité humaine et financière limitée** : La priorisation de ressources adéquates pour l'engagement de la diaspora est un défi pour la plupart des États africains, en particulier dans les pays où les ressources gouvernementales sont limitées en premier lieu. La mémoire institutionnelle limitée est un défi connexe. Le personnel formé et expérimenté part souvent relativement vite, et il est donc nécessaire de s'appuyer sur un développement durable des capacités pour les structures, institutions et programmes d'engagement de la diaspora. De plus, le «retour» d'un tel investissement n'est susceptible de se produire qu'à moyen ou long terme, ce qui rend la négociation et la garantie de ressources adéquates pour l'engagement de la diaspora beaucoup plus difficiles pour les décideurs et les fonctionnaires.

**Des services d'information numériques de faible qualité** : Si la plupart des États africains s'orientent vers la fourniture de services électroniques à leur diaspora, la majorité d'entre eux souffrent d'une mauvaise accessibilité, de sites web qui ne fonctionnent pas et d'une disponibilité limitée des services. Les quelques pays qui ont mieux réussi à cet égard (comme l'Éthiopie ou le Maroc) ont beaucoup investi dans leurs capacités en matière de TIC, de web et de médias sociaux.

**L'incapacité à adapter les programmes aux besoins et aux spécificités de la diaspora** : C'est un défi pour de nombreux gouvernements africains et leurs partenaires et donateurs internationaux. Le problème est lié au peu de données dont disposent les gouvernements sur leur propre diaspora.

**Une connaissance insuffisante de la diaspora et de son potentiel constitue un obstacle majeur à l'élaboration de politiques et de programmes adéquats d'engagement de la diaspora, ce qui rend difficile d'atteindre et de communiquer efficacement avec la diaspora.**

# 7. RECOMMANDATIONS

Les recommandations visant à renforcer les capacités en matière d'engagement de la diaspora en Afrique sont les suivantes :

Aux pays d'origine :


- **Connaître sa diaspora** : Les États africains doivent connaître leurs diasporas afin de pouvoir proposer des possibilités d'engagement adéquates. Les exercices de collecte de données, tels que les cartographies de la diaspora et l'établissement de profils dans les pays d'accueil, constituent une première étape essentielle à cet égard. La capacité de collecte et d'analyse des données des institutions nationales doit encore être renforcée. La cartographie de l'EUDiF, ses efforts de promotion et les rapports des consultations de la diaspora fournissent des informations de première main sur les lieux et les intérêts des membres de la diaspora.
- **Embrasser la diversité de la diaspora** : Certains groupes de la diaspora peuvent être réticents à collaborer pour différentes raisons (notamment du fait de motivations politiques, religieuses, ethniques ou géographiques). C'est souvent le cas dans les situations post-conflit comme au Rwanda, en RDC, en Somalie ou au Burundi, par exemple. De même, de nombreux gouvernements ont tendance à concentrer leurs politiques et actions d'engagement de la diaspora sur un seul segment de la diaspora (c'est-à-dire ceux qui partagent des opinions politiques similaires et/ou les plus riches). Pour qu'une politique d'engagement de la diaspora soit cohérente, tous les segments d'une diaspora, y compris les plus vulnérables, doivent être pris en compte par les décideurs politiques. Les autorités nationales pourraient collaborer davantage avec les ambassades et les consulats ainsi qu'avec les organisations de la diaspora fournissant des services de base aux membres vulnérables de la diaspora. Les organisations de la diaspora qui se concentrent sur les activités d'intégration pourraient être incluses dans les discussions avec les décideurs politiques. Les organisations de la diaspora africaine étant généralement bien structurées, elles peuvent être des partenaires clés pour les autorités

gouvernementales, et l'adoption d'une approche inclusive pourrait contribuer à lutter contre la polarisation au sein de la diaspora et à accroître la confiance entre les deux parties.

- **Développer des politiques d'engagement de la diaspora en ligne avec les politiques de développement** : La plupart des États africains ont élaboré des plans de développement nationaux qui sont déjà en vigueur depuis au moins une décennie. Il est important que les politiques d'engagement de la diaspora s'appuient sur ces politiques existantes, non seulement pour intégrer l'engagement de la diaspora dans le développement, mais aussi pour éviter les doublons et les chevauchements. L'engagement de la diaspora doit être intégré dans le développement aux niveaux national et local afin de renforcer le rôle de la diaspora dans le développement durable d'un pays. Certains États africains, comme le Sénégal, ont déjà pris des mesures fructueuses à cet égard, et les pays moins avancés peuvent s'inspirer de cet exemple. En outre, les politiques d'engagement de la diaspora nécessitent des objectifs différenciés qui tiennent compte de la diversité de la diaspora. Par exemple, la grande majorité des pays africains ont essayé d'attirer les transferts de fonds, mais la diaspora peut avoir beaucoup plus à offrir et cela devrait être pris en considération dans le processus d'élaboration des politiques.

Aux organisations de la diaspora :

- **Entreprendre l'apprentissage, l'échange et la mise en réseau entre pairs** : Ces aspects pourraient être davantage encouragés parmi les organisations de la diaspora africaine. Les espaces de mise en réseau pourraient être renforcés et soutenus, notamment les plateformes d'échange entre les gouvernements et les organisations de la diaspora. Comme plusieurs réseaux de la diaspora sont déjà bien établis au niveau africain, il serait intéressant de partager les enseignements tirés avec des pairs basés dans d'autres régions du monde. En outre, les échanges thématiques entre pairs pourraient être développés davantage en vue de créer des réseaux thématiques entre régions. Des exercices de collecte de données



et des événements de sensibilisation dans les pays hôtes pourraient consolider davantage la connaissance de la mosaïque des organisations de la diaspora et soutenir la collaboration.

Aux donateurs et aux agences de mise en œuvre :

- **Adapter le développement des capacités** : Il est important de tenir compte des réalités locales divergentes et de la diversité des secteurs et des priorités de l'engagement de la diaspora en Afrique. En effet, le soutien au développement des capacités ne devrait pas viser à standardiser les politiques et les pratiques d'engagement de la diaspora ; l'objectif devrait plutôt être de coordonner le soutien aux États et aux organisations de la diaspora afin de développer les outils les plus appropriés et les compétences techniques nécessaires au fil du temps. Les programmes de renforcement des capacités doivent être menés conjointement par les organisations de la diaspora, les acteurs locaux/nationaux et l'appropriation : le co-développement est essentiel pour saisir les réalités du terrain et s'appuyer sur les efforts existants.
- **Accès aux financements** : L'accès aux financements d'un défi majeur pour les organisations de la diaspora africaine, qui fait écho à un défi traditionnel pour la plupart des organisations de la diaspora dans le monde. Les organisations rencontrent des difficultés pour accéder aux financements car elles manquent de capacités financières, humaines et administratives. Il existe un besoin de professionnalisation et de soutien dans la recherche et la demande de financement. Par ailleurs, les organisations de la diaspora à travers l'Europe plaident pour la création de fonds locaux, nationaux et européens dédiés aux organisations de la diaspora.
- **Durabilité** : Afin d'éviter la perte de mémoire institutionnelle due à la rotation du personnel dans les institutions gouvernementales, il est nécessaire d'institutionnaliser les efforts de développement des capacités et d'investir dans des méthodes de transmission en cascade des connaissances et des compétences (par exemple, des cours de formation pour les formateurs).